

## Dossier technique "Chapes et carrelage" - Chapes rapides (sous Avis technique) (9)

Mars 2023

Le dossier technique « Chapes et carrelage » élaboré par la LCA-FFB et ses partenaires fait le point sur les chapes rapides. Celles-ci sont généralement composées d'un mortier à prise et durcissement rapide et sont destinées à être revêtues.

### Domaines d'emploi acceptés : à l'intérieur des bâtiments

- en poses adhérentes, désolidarisées et flottantes dans des locaux privatifs ou collectifs
- dans des locaux à fort trafic classés P4/P4S en pose adhérente (sols avec siphons et/ou désolidarisée ; dans ces locaux, seule la pose de carreaux de céramiques et assimilés est visée).

### Nature des supports visés : en maçonnerie, planchers béton et dallages sur terre-plein

### Épaisseurs nominales minimales d'application de la chape

Types d'ouvrages	ÉPAISSEURS POSSIBLES		
	Chapes adhérentes - de 15 à 100 mm - également 50 mm	Chapes flottantes sur solant (épaisseur de sol-chapeau) : - de 35 à 100 mm	Chapes désolidarisées sur film polyéthylène - de 35 à 100 mm
Locaux privatifs ou collectifs jusqu'à P3	Epaisseur min au droit du siphon : 5 mm	Interdit	Interdit
Locaux à forte trafic P4 / P4S	- de 30 à 100 mm Epaisseur min au droit du siphon : 15 mm	Interdit	- de 50 à 100 mm

### Revêtements mis en œuvre sur la chape

- Carrelages - parquets - sols plastiques - sols textiles, ...
- Délai minimal de recouvrement à 20° suivant la nature du revêtement :

Revêtement	Délai minimal (selon avis technique)
Carrelage	Entre 4 et 24 h
Ragréage	Entre 6h et 24h
Parquet	48h et 7 jours
Tôle	Entre 6h et 24h
Sols PVC / Inoxium	72 h

A NOTER : l'Avis technique spécifique au procédé peut spécifier des délais différents.

Auteur

Cimbéton



Retrouvez toutes nos publications  
sur les ciments et bétons sur  
[infociments.fr](http://infociments.fr)

Consultez les derniers projets publiés  
Accédez à toutes nos archives  
Abonnez-vous et gérez vos préférences  
Soumettez votre projet

Article imprimé le 12/02/2026 © infociments.fr